REPUBLIQUE FRANCAISE

DCM 21-2026

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

Accusé de réception en préfecture
079-217900091-20260407-DCM21-2026-DE
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026

COMMUNE D'AMURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 7 AVRIL 2026

Conseillers: 09
Présents: 09
Votants: 09
Pouvoir:

L'an deux mille vingt-six, le 07 avril 2026, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal d'AMURE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'AMURE, sous la présidence de Monsieur Loïc MICHAUD, Maire.

,

Présents : MICHAUD Loïc, BENIZEAU Amélie, PECKRE Francis, DUBREUIL Anne-Elisabeth, JEAN-LOUIS Gisèle, PAILLIER Julien, CARDINAUD Alexandre, CLAVEAU Tiphaine, HENRY Guillaume,

Secrétaire de séance : PAILLIER Julien

Date de la convocation : 02 avril 2026

Objet : Désignation des délégués représentant de la commune au Parc Naturel Régional du Marais Poitevin

- Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 5212-7, L5212-8 et L5211-7 II
- Vu les statuts du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin
- Considérant que la commune d'Amuré est adhérente au Parc Naturel Régional du Marais Poitevin
- Considérant que l'article L 5211-8 du CGCT énonce que le mandat des délégués des conseils municipaux expire lors de la séance d'installation de l'organe délibérant de l'EPCI suivant le renouvellement général des conseils municipaux
- Considérant qu'il convient de désigner deux délégués (l'un titulaire, l'autre suppléant), chargés de représenter la commune d'AMURE au sein du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin

Il est proposé au conseil municipal :

– De désigner comme délégués les personnes suivantes :

	NOM	PRENOM	Date de naissance	Adresse	Courriel
Délégué titulaire	CARDINAUD	Alexandre	26/01/1986	7 route de Bergné 79210 AMURÉ	cardinaud.alexandre-conseiller@orange.fr
Délégué suppléant	CLAVEAU	Tiphaine	11/07/1986	2 chemin des Erables 79210 AMURÉ	claveau.tiphaine-conseiller@orange.fr

Accusé de réception en préfecture
079-217900018-20260413-DCM21-2026-DE
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la nomination des délégués.

La délibération sera notifiée au Parc Naturel Régional du Marais Poitevin dès sa publication.

Fait à AMURÉ, le 07 avril 2026
Le Maire
Loïc MICHAUD

Le secrétaire de séance,
Julien PAILLIER

MAIRIE de AMURÉ (79 (Deux-Sèvres))

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le :

Et publication le :